



RESCCUE



ACTIVITÉS EN PROVINCE SUD DE NOUVELLE-CALÉDONIE

En province Sud de Nouvelle-Calédonie, le projet [RESCCUE](#) a été mis en œuvre, sous le double contrôle de la CPS et de la province, par les bureaux d'études Bio eKo, ONF International, Vertigo Lab, et plusieurs consultants individuels.

Les activités se sont terminées en avril 2019, suite à un atelier participatif de capitalisation organisé en octobre 2018. Le [rapport final du projet RESCCUE en province Sud de Nouvelle-Calédonie](#) synthétise l'ensemble des activités et résultats du projet sur le [site pilote du Grand Sud](#). Par ailleurs, l'ensemble des rapports issus du projet est accessible [ici](#).

RESCCUE en province Sud de Nouvelle-Calédonie comme sur ses autres sites pilotes a déployé ses activités dans une optique de gestion intégrée et de résilience au changement climatique. Suivant la logique générale du projet, il s'est attaché à réduire les pressions non-climatiques pesant sur les écosystèmes de façon à accroître leur résilience et par là-même celle des populations qui en dépendent. Les activités se sont organisées en plusieurs volets en synergie.

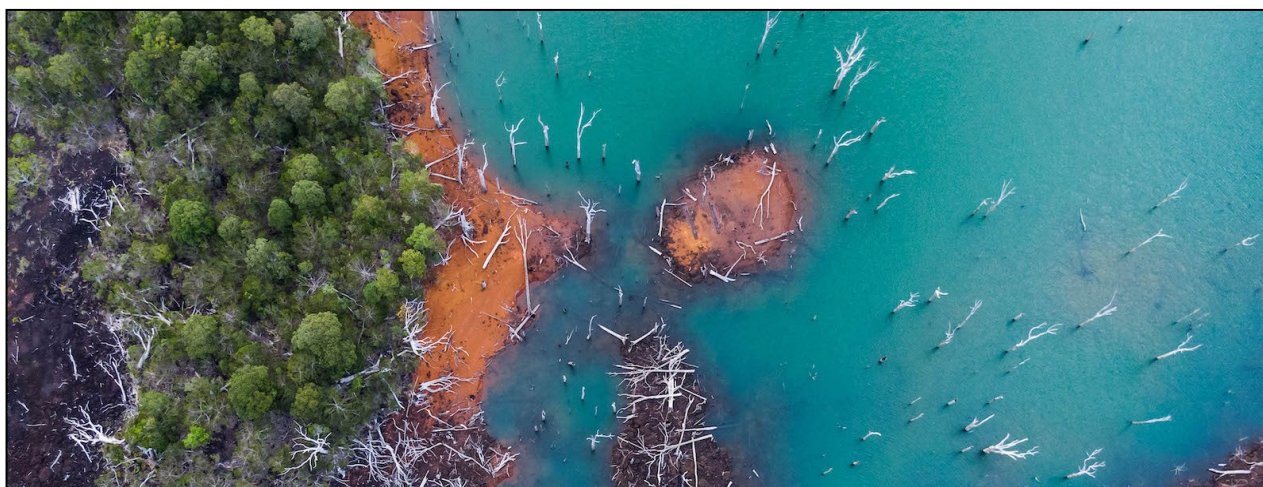


CHUTES DE LA MADELEINE, GRAND SUD

©CPS

ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION INTÉGRÉE DE LA ZONE RAMSAR DES LACS DU GRAND SUD

En 2014, la zone des lacs du Grand Sud a été classée à la convention de Ramsar sur les zones humides. Ce classement impose la mise en œuvre d'un plan de gestion des sites inscrits. A la demande de la province, RESCCUE a fourni un appui à l'élaboration de ce plan de gestion intégrée via la constitution d'un comité de suivi, la réalisation d'un diagnostic, l'organisation d'ateliers participatifs en 2016 et une consultation élargie du public en 2017. La [version finale du plan](#) se compose de 5 objectifs à long terme, 18 objectifs opérationnels sur 10 ans, et plus de 60 actions à mettre en œuvre pour atteindre ces derniers. Le plan est à ce jour en attente de validation politique par la Commission environnement de l'Assemblée provinciale.



LAC DU GRAND SUD

©CPS

PROTECTION DES FORÊTS DU MASSIF DU GRAND SUD CONTRE LES FEUX

Les incendies constituent aux côtés de l'exploitation minière et des espèces envahissantes, l'une des principales menaces pesant sur les écosystèmes du Grand Sud.

En réponse, le projet a soutenu les efforts de la province Sud en matière de prévention et de lutte contre les feux grâce à [l'équipement de guetteurs mobiles](#), [la pose de deux citernes anti-incendie](#) en plein maquis pour permettre aux camions des pompiers de se ravitailler, et l'élaboration du plan de protection des forêts contre les feux du massif du Grand Sud (PPFF).



ÉQUIPE DE GUETTEURS MOBILES

©PROVINCE SUD

L'élaboration du PPF, qui concourt directement à la mise en œuvre du plan de gestion intégrée de la zone Ramsar¹, s'est déroulée de manière concertée sur la base [d'un diagnostic du massif](#). Le PPF prévoit 25 actions opérationnelles déclinées en quatre axes : améliorer la gouvernance et développer le travail partenarial, améliorer la connaissance du risque feu de forêt, renforcer les actions de prévention et améliorer la lutte. Une [analyse coût-efficacité](#) du plan a été menée sur la base de retours d'expérience métropolitains, et ses conclusions plaident clairement en faveur de la validation du PPF par l'exécutif provincial.

ELABORATION DE LA STRATÉGIE DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES À L'HORIZON 2025

Le Grand Sud bénéficiait en début de projet d'un réseau de 13 aires protégées terrestres et côtières, significatif mais clairement insuffisant en termes de représentativité et de connectivité. Suite à un [diagnostic écologique de ce réseau](#) et à [un diagnostic de ses coûts de gestion](#), RESCCUE a élaboré une stratégie permettant de le rendre plus efficient d'un point de vue écologique d'ici à 2025, tout en y intégrant la Côte Oubliée. Réaliser cette stratégie constituait une autre pierre angulaire de la mise en œuvre du plan de gestion intégrée de la zone Ramsar².



RÉSERVE DU CAP N'DUA , GRAND SUD

©MARTIAL DOSDANE/NCTPS

En pratique, le projet a tout d'abord développé de manière concertée une trame verte et bleue afin de caractériser et cartographier les connectivités et continuités écologiques à l'échelle du Grand Sud et de la Côte Oubliée. Sur cette base, plusieurs scénarios de mise en protection pour la Côte Oubliée et le Grand Sud ont été produits. L'ensemble a été compilé au sein d'un [document stratégique](#) qui énonce les différents principes et étapes sur lesquels doit reposer la mise en place du réseau ces prochaines années.

¹ Fiche action ID 2.2.2 « Réaliser le plan massif du Grand Sud »

² Fiche action FA 1.5.1 « Elaborer une stratégie du réseau d'aires protégées à l'échelle du Grand Sud »



PANNEAU D’AFFICHAGE AU SEIN D’UNE AIRE PROTÉGÉE

©Bio eKo

Grâce à ce processus, RESCCUE a permis à la province de proposer et valider début 2019 un nouveau parc provincial sur la Côte Oubliée. Avec 93 000 ha terrestres, 29 000 ha marins et 90 km de linéaire côtier, il vient doubler la superficie des espaces terrestres protégés en province Sud. Pour le Grand Sud, les scénarios proposés doivent encore faire l’objet d’une appropriation par la province. Ils constituent cependant un socle solide à partir duquel elle pourra mettre en place d’ici 2025 un réseau efficace de protection des écosystèmes de la région.

ELABORATION DE LA STRATÉGIE DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DU GRAND SUD

Dans le Grand Sud comme sur l’ensemble du territoire provincial, de nombreuses opérations de restauration écologique des zones dégradées sont conduites par différents acteurs afin d’en limiter les impacts négatifs sur les biens et personnes, mais également sur la biodiversité. Mais la multiplicité des acteurs et des sources de financement se traduit par une fragmentation des efforts dans un contexte de ressources limitées. L’exécutif provincial a donc souhaité développer et mettre en œuvre une stratégie multi-acteurs visant à optimiser ces efforts de restauration à court, moyen et long terme. Il s’agit là encore d’un axe important de mise en œuvre du plan de gestion intégrée de la zone Ramsar ³.



REVÉGÉTALISATION DANS LE GRAND SUD

©CPS

La province Sud a donc sollicité un accompagnement du projet RESCCUE pour prioriser les sites à restaurer en prenant en compte les enjeux locaux, la problématique de l’érosion et la nécessité de conserver et reconnecter les écosystèmes du Grand Sud. Sous la direction d’un comité technique composé des acteurs institutionnels concernés, et suite à la mobilisation d’un large panel d’acteurs, [un document stratégique](#) a été élaboré. Il contient notamment une cartographie des zones prioritaires d’intervention au vu des risques d’érosion et de fragmentation écologique. Véritable outil de planification de la restauration des sites dégradés du Grand Sud, ce document stratégique, une fois pleinement approprié, pourra être étendu à l’échelle provinciale.

³ Fiche action ID 2.3.1 « Définir et mettre en œuvre une stratégie de restauration des sites dégradés »

MÉCANISMES DE FINANCEMENT INNOVANTS

RESCCUE a étudié [la faisabilité](#) de cinq mécanismes économiques et financiers pour contribuer à une gestion intégrée et durable du Grand Sud : création d'une marque collective pour les acteurs économiques respectant un cahier des charges donné, mobilisation de dons privés (parrainage d'espèces et mécénat), affectation des droits d'entrée dans les aires protégées, paiement pour services environnementaux (PSE) associés à la production d'énergie hydroélectrique sur le lac de Yaté, et refonte du calcul de la redevance d'occupation du domaine public. Seuls les deux derniers mécanismes ont été jugés pertinents en termes de potentiel de génération de revenus. La province, n'ayant finalement pas souhaité retenir le PSE proposé, a demandé [une analyse plus approfondie](#) sur l'intégration des valeurs des services écosystémiques dans le calcul de la redevance d'occupation du domaine public et sur un modus operandi pour l'affectation des droits d'utilisation et redevances.



LAC DE YATÉ, GRAND SUD

©BIO EKO

EVALUATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DU GRAND SUD ET ANALYSES ÉCONOMIQUES

La direction de l'environnement de la province Sud a sollicité le projet RESCCUE pour quantifier et évaluer économiquement les services écosystémiques du Grand Sud avec plusieurs objectifs :

- Nourrir un plaidoyer pour une plus grande protection de la biodiversité face aux principales menaces qui pèsent sur elle, dont l'exploitation minière et les incendies ;
- Informer les arbitrages entre différents scénarios de développement et de gestion des impacts de l'activité minière, et différents scénarios de protection ;
- Contribuer au développement de mécanismes de financement innovants (cf. ci-dessus).

Le projet a donc réalisé [une évaluation économique des services écosystémiques du Grand Sud](#) (synthèse accessible [ici](#)), une évaluation de la [perte de services due à l'activité minière](#), une évaluation de la perte de services due aux incendies (dans le cadre [d'une analyse économique](#) plus large) [et une note de synthèse sur l'utilisation](#) de ces évaluations pour la décision.

D'autres types d'analyses économiques (par ex. coûts-efficacités et coûts-bénéfices) ont également été conduites dans le cadre de l'élaboration des différents documents de planification stratégique mentionnés plus haut. La contribution à la GIZC de l'ensemble des analyses économiques réalisées a fait l'objet [d'un examen détaillé](#), au sein duquel la question de la mesure de la rentabilité des activités de gestion est traitée.

DÉVELOPPEMENT D'UN SCHÉMA D'ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES ET DE VALORISATION DU GRAND SUD

Au démarrage de RESCCUE, il n'existait aucun outil de planification à une échelle intermédiaire, entre les municipalités (plans d'urbanisme directeurs) et le pays (Nouvelle-Calédonie 2025). La province Sud a donc souhaité expérimenter la faisabilité et la valeur ajoutée d'un document de planification d'échelle intermédiaire qui n'aurait pas valeur juridique, mais définirait des orientations stratégiques et une planification multi-usages pour le Grand Sud.



ILLUSTRATIONS DU GRAND SUD

©Bio eKo

RESCCUE a donc développé [un schéma d'orientations environnementales et de valorisation du Grand Sud](#). Ce schéma s'appuie sur, et met en cohérence, les documents de planification mentionnés ci-dessus, les analyses économiques ainsi que l'étude sur [l'écotourisme](#) réalisés par le projet, et les plans existants par ailleurs (par exemple le schéma minier). N'ayant été livré qu'à la toute fin du projet, et il est prématuré à ce stade de dresser un bilan de son utilisation.

AUTEURS

Raphaël Billé et Jean-Baptiste Marre

ÉDITION

Mélanie Farman

©COMMUNITÉ DU PACIFIQUE (CPS) 2019